



Mon salarié avait un contrat d'une semaine cdd de 35h mais n'en à effectuer que 30h

Par **Kity**, le **14/08/2023** à **14:50**

Bonjour

Mon salarié avait un contrat de 35h en CDD pour une mission d'une semaine.

Le salarié devait aller du lundi au jeudi soit 35h , seulement ils ont fini plutôt et n'ont donc pas fait les 35h demandés.

dois-je payer 35h ou bien juste le temps effectué?

Notre convention collective est Bureaux d'étude Technique.

Merci pour votre réponse

Par **Lag0**, le **21/08/2023** à **15:32**

Bonjour,

C'est à l'employeur de fournir du travail au salarié pour l'horaire prévu au contrat. S'il ne le fait pas, il doit malgré tout payer le salarié au salaire prévu.